 Paris, le 11 octobre 2021

Réunion des sections étrangères (St Germain en Laye, 27 septembre – 9h30-10h30)

La réunion annuelle des présidents de section de la SMLH, suivie le lendemain de l’assemblée générale ordinaire, a été l’occasion d’accueillir à Saint Germain en Laye les présidents – ou leur représentant - de sections de l’étranger venues de 4 continents : de Belgique, Chypre, Espagne, Hong Kong, Italie-Saint Siège, Japon, Liban, Madagascar, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Venezuela .

Une réunion spécifique des sections étrangères s’est tenue en amont de la séance plénière. Chacun a pu présenter brièvement les activités de sa section. Par ailleurs, un déjeuner organisé dans une brasserie voisine a permis de nouer des contacts entre présidents et vice-présidents qui n’avaient pas jusqu’alors eu l’occasion de se rencontrer.

Ont notamment été évoqués les sujets suivants :

1. **Le Centenaire de la SMLH**
* La veille avait eu lieu dans la cour d’honneur des Invalides la grande journée des **Olympiades** **de la Jeunesse** qui a remporté unmagnifique succès (voir les reportages sur le site smlh.fr). Plusieurs sections de l’étranger y ont participé avec des jeunes venus du Burkina Faso, de Chypre,  de Madagascar (contribution digitale très active,) Monaco et une équipe constituée de trois pays européens : Hongrie-Pologne-Pays Bas. L’Outre-Mer  a également participé avec une équipe de la Guadeloupe, classée 2è, et une de La Réunion.
* Un point a été fait sur le **Colloque de Rome** qui aura lieu le 8 novembre au Palais Farnèse avec les sections européennes sur le thème « Quelle Europe pour l’avenir des jeunes ? », préparé par les sections Italie et Suisse, en associant les étudiants de 8 Universités européennes sous le pilotage de celles de Genève et de Milan. Le rapport présenté à Rome sera remis aux autorités bruxelloises. Il est souligné, pour ceux qui ne pourront être présents à Rome, qu’**il sera possible de suivre les débats en visioconférence**. Le lien utile sera communiqué le moment venu.
* Il a été rappelé la mise en place d’une **Carte interactive** sur la Plateforme numérique du site de la SMLH pour localiser les projets mis en œuvre par les sections de France, d’outre-mer et de l’étranger dans le cadre du centenaire. Le lien pour accéder à cette carte est le suivant : <https://www.smlh.fr/nos-actualites/centenaire-3531>

Ce site offre la possibilité de mettre en valeur les actions menées par vos sections. A titre d’exemple, peuvent être mis en ligne des articles de presse, podcasts, videos ou tout élément sur une commémoration, une exposition, une soirée de gala, une conférence, un spectacle etc.

Voici le lien utile : <https://www.smlh.fr/global/gene/details_mailing.php?id_mailing=1036>

Concrètement, il est demandé de communiquer à Valentine Dhont (valentine.dhont@smlh.fr)et Fleur Lajouanie (fleur.lajouanie@smlh.fr) en copie, les éléments suivants concernant les événements  :

* Titre
* Description
* Photo / illustration
* Lien de redirection (optionnel)
* Contact pour plus d’info ou inscription

Le Pôle Communication de la SMLH est chargé de faire ces données sur le site.

* A l’occasion du centenaire sera publié **un beau livre** sur la SMLH, aux éditions Finet, sous la direction du professeur Rapoport. Il s’agira du premier ouvrage sur la SMLH, qui comprendra un chapitre sur les sections étrangères et leur histoire compliquée.
* Enfin, sont à signaler deux **expositions** sur la SMLH : l’une, composée de portraits, présentée dans les douves de l’hôtel des Invalides ; l’autre, centrée sur l’histoire et les missions de la SMLH, destinée à être itinérante. Comportant 11 panneaux (kakemonos) dont un sur l’étranger, elle sera disponible à compter du 27 octobre, date de son vernissage au Musée de la Légion d’honneur. Un envoi de PDF est prévu en novembre, permettant de faire reproduite les panneaux sur place. **Si vous prévoyez de présenter cette exposition, je vous remercie de faire connaître vos souhaits à Fleur Lajouanie.**
1. Est également à signaler dans l’actualité **la révision en cours de la Charte des sections étrangères,**dans le cadred’un important travail en cours, mené sous la direction duSecrétaire général Christian Piotre, sur le règlement intérieur de la SMLH (refonte du guide des procédures, révision des statuts). Pour l’étranger, cette charte constitue un cadre souple tenant compte des spécificités du droit local dans chaque pays. Parmi les points à retenir figurent le principe qu’il existe **une section par pays** et celui de la levée des **cotisations** qui doit être gérée en interne par chaque section, les sociétaires étant inscrits dans la section de leur pays de résidence (l’inscription auprès du siège à Paris n’intervenant que lorsqu’il n’existe pas de section locale ou en cas de problème spécifique). Il a été rappelé à cette occasion l’importance pour chaque section de collecter les cotisations des membres, sachant qu’être à jour de sa cotisation est une condition pour avoir le droit de vote à l’assemblée générale. Rappelons également que chaque président de section décide du pourcentage qui est reversé au budget de la SMLH, laquelle ne vit que de ces contributions.

Il convient de ne pas confondre ces cotisations avec les dons que peuvent faire par ailleurs les sections.

1. L’annuaire des sections étrangères, mis à jour, a été remis à chaque participant (voir pièce jointe). Il serait utile de signaler toute erreur qui pourrait être constatée ou éventuel complément à apporter.

**Ambassadeur (h) Cécile Pozzo di Borgo**

Administrateur Chargée des sections de l’étranger

 et des collectivités françaises ultramarines